

ACCORD DE COLLABORATION

entre

**LE MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA QUALITE DE LA VIE DE LA
REPUBLIQUE DE MAURICE**
(ci-après désigné : "le Ministère")

et

TEACHING EYE SURGERY Foundation, T.E.S. Foundation
(ci-après désignée : "la Fondation")

PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT:

Teaching Eye Surgery Foundation a été constituée le 16 mai 2007, avec le soutien des Hôpitaux Universitaires de Genève ("HUG"), en tant que fondation de droit privé suisse ayant son siège à Genève; elle a pour but l'enseignement de la chirurgie oculaire dans les pays de l'Océan Indien et la mise à disposition d'équipements médicaux dans ce domaine;

Les objectifs de la constitution de la Fondation étaient de pérenniser et de renforcer les missions de coopération bénévoles du Professeur Cyrus Tabatabay, actuel Président de la Fondation, effectuées en République de Maurice depuis 2006 et d'améliorer à cet effet la récolte de fonds et la visibilité des moyens affectés ;

En vertu d'un accord de coopération ("Memorandum of Understanding") conclu le 19 mai 2009 entre le Ministère et les HUG, faisant suite à différents accords de même nature, les HUG ont délégué à la Fondation leur mission d'enseignement de la chirurgie dans le domaine de l'ophtalmologie ;

Depuis sa constitution, la Fondation a effectué 24 missions en République de Maurice, maintenant une collaboration active avec le Ministère et les institutions dépendant de lui et spécialisées en chirurgie ophtalmologique, essentiellement le Subramania Bharati Eye Hospital
Les parties à la présente entendent, dans l'intérêt de la poursuite et du renforcement de cette collaboration, codifier leurs relations et, à cette fin, en fixer les principes et les modalités par un accord écrit.

